



SARL Ambulances & PF Villainaises RENARD

Ambulancesvillainaises@orange.fr
Z.A de la Boorie - Route de Courcité

53700 VILLAINES LA JUHEL

Tél. : 02.43.03.22.92

Mail : Ambulancesvillainaises@orange.fr

Habilitation : 21-53-0012

Siret : 352 845 788 000 20 APE : 8690A TVA.Intra : FR44352845788

DEVIS TYPE CREMATION

Obsèques de : MAGASIN

Mise en bière à CHAMBRE FUNERAIRE RENARD

Dossier N° 00000041

DEVIS TYPE CREMATION ET DISPERSION DES CENDRES
SANS PASSAGE A L'EGLISE

Devis N° 23DF0014 du 16/02/2023

	TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
01 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches administratives	20%	70,00		
Soins thanato Ets FOUBERT Mayenne (**) - Hors jours fériés et dimanche	20%		229,20	
Mise à disposition de la salle de préparation.	20%		50,00	
Droit entrée chambre funéraire - Hors jours fériés ou dimanche	20%		76,60	
Forfait salon chambre funeraire - Forfait 3 jours	20%		214,80	
02 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (SANS CERCUEIL)				
Forfait prise en charge sur Villaines la Juhel pour la chambre funéraire de Villaines la Juhel	20%	70,50		
Housse 150 microns (*)	20%	60,80		
03 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil PIN Parisien T3 équipé (*) bac bio (*)	20%	765,00		
Capiton Social crémation champagne	20%	39,15		
Plaque identité salon/cercueil (*)	20%	35,00		
05 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (AVEC CERCUEIL)				
Forfait prise en charge sans cérémonie religieuse	20%	54,00		
Transport de corps Villaines la Juhel - Mayenne (62 X 1,50 €) - Quantité : 62	10%	93,00		
08 - CREMATION				
Crémation adulte MAYENNE (*)	20%		510,00	
Porteurs crémation (2 X 52,00 €) - Quantité : 2	20%	104,00		
Plaque identité urne (*)	20%	32,00		
Urne carton de dispersion (*)	20%	45,00		

IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 CMCIFR2A

Pénalités de retard de paiement 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier de 40€
Escompte pour paiement anticipé : Néant

Devis N° 23DF0014 du 16/02/2023

			TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
Total TTC				1 368,45	1 080,60	
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :						2 449,05 €
Tx TVA	Montant H.T.	Montant TVA				
20.00%	1 963.39 €	392.66 €				
10.00%	84.55 €	8.45 €				
2 047,94 €		401,11 €				
MONTANT TTC :						2 449,05 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), d'une housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, pose d'une plaque d'identification (portant le nom du défunt, année de naissance / décès) et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Devis N° 23DF0014 fait le 16/02/2023, valable jusqu'au 06/03/2021.

Je soussigné(e), _____ accepte le présent devis prévisionnel.

Le _____ A _____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation".

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 CMCIFR2A

Pénalités de retard de paiement 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier de 40€

Escompte pour paiement anticipé : Néant



SARL Ambulances & PF Villainaises RENARD

Ambulancesvillainaises@orange.fr
Z.A de la Boorie - Route de Courcité
53700 VILLAINES LA JUHEL

Tél. : 02.43.03.22.92

Mail : Ambulancesvillainaises@orange.fr

Habilitation : 21-53-0012

Siret : 352 845 788 000 20 APE : 8690A TVA.Intra : FR44352845788

DEVIS TYPE

Obsèques de : MAGASIN

Mise en bière à CHAMBRE FUNERAIRE RENARD

Dossier N° 0000041

DEVIS TYPE

AVEC PASSAGE A L'EGLISE
SANS LA PARTIE MARBRERIE

Devis N° 23DF0015 du 16/02/2023

	TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
01 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches administratives	20%	70,00		
Soins thanato Ets FOUBERT Mayenne (**) Hors jours fériés et dimanche	20%		229,20	
Mise à disposition de la salle de préparation.	20%		50,00	
Droit entrée chambre funéraire Hors jours fériés et dimanche	20%		76,60	
Forfait salon chambre funeraire - forfait 3 jours	20%		214,80	
02 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (SANS CERCUEIL)				
Forfait prise en charge sur Villaines la Juhel pour la chambre funéraire de Villaines la Juhel	20%	70,50		
Housse 150 microns (*)	20%	60,80		
03 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil Passy T3 chêne équipé (*) bac bio (*)	20%	1 126,00		
Capiton Seringa champagne	20%	87,00		
Plaque identité salon/cercueil (*)	20%	35,00		
05 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (AVEC CERCUEIL)				
Forfait sépulture Villaines la Juhel	10%	102,20		
06 - CEREMONIE FUNERAIRE				
Porteurs inhumation (4 X 95,00 €) - Quantité : 4	20%	380,00		
Messe refacturée	Exonéré			200,00
Total TTC		1 931,50	570,60	200,00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :				2 702,10 €

IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 CMCIFR2A

Pénalités de retard de paiement 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier de 40€

Escompte pour paiement anticipé : Néant

**Devis N° 23DF0015 du 16/02/2023 d'un montant total
TTC de 2 702,10 €**

Tx TVA	Montant H.T.	Montant TVA
20.00%	1 999.92 €	399.98 €
10.00%	92.91 €	9.29 €
Exonéré	200.00 €	
	2 292,83 €	409,27 €

MONTANT TTC : 2 702,10 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), d'une housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, pose d'une plaque d'identification (portant le nom du défunt, année de naissance / décès) et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Devis N° 23DF0015 fait le 16/02/2023, valable jusqu'au 06/03/2021.

Je soussigné(e), _____ accepte le présent devis prévisionnel.

Le _____ A _____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation".

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 CMCIFR2A

Pénalités de retard de paiement 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier de 40€

Escompte pour paiement anticipé : Néant